
Deuxième session

Genève, 28 avril-9 mai 2003

Application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Rapport présenté par Sri Lanka

1. Dans le document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2000, la Conférence est convenue de faciliter l'établissement par tous les États parties, dans le cadre du processus d'examen renforcé du Traité, de rapports réguliers sur la mise en œuvre de l'article VI et de l'alinéa c du paragraphe 4 des Principes et objectifs de 1995 de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. C'est à ce titre que Sri Lanka présente son rapport à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2005.

2. Sri Lanka a participé à la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 et elle a contribué à l'adoption de son document final. Sri Lanka estime que la question du désarmement nucléaire intéresse l'ensemble de la communauté internationale. Cependant, la principale responsabilité en la matière incombe aux États dotés d'armes nucléaires, qui ont l'obligation de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives au désarmement nucléaire. À cet égard, Sri Lanka se félicite de ce que les États dotés d'armes nucléaires se soient résolus en 2000 à s'engager sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. Toutefois, Sri Lanka constate avec une vive préoccupation que ces États ne progressent guère dans l'élimination de leurs arsenaux nucléaires devant conduire au désarmement nucléaire ni dans la mise en œuvre des engagements figurant dans le document final de la Conférence d'examen de 2000, en particulier des 13 mesures concrètes convenues par les Parties au TNP.

3. À la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU, Sri Lanka a appuyé, notamment, la résolution portant sur la «Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2000».

4. En attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Sri Lanka espère que les États dotés d'armes nucléaires et ceux ayant la capacité de s'en doter continueront d'observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Sri Lanka a étroitement collaboré avec l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour mettre en place une station sismologique auxiliaire à Colombo en vue de surveiller les événements sismiques et contribuer ainsi au renforcement des capacités de détection sismologique de cette organisation.

5. Sri Lanka appuie la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé de mener des négociations sur un traité non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte tenu des objectifs tant du désarmement nucléaire que de la non-prolifération nucléaire.

6. Sri Lanka a également souligné la nécessité de créer, au sein de la Conférence du désarmement, les organes subsidiaires appropriés pour la question du désarmement nucléaire et celle des garanties de sécurité juridiquement contraignantes que donneraient les États dotés d'armes nucléaires aux États parties au TNP non dotés d'armes nucléaires. En outre, Sri Lanka considère qu'un aspect important de la lutte internationale contre le terrorisme, sous toutes ses formes et quelles que soient ses manifestations, consiste à relancer d'urgence la coopération internationale en vue de renforcer le régime de non-prolifération nucléaire afin d'empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains de groupes terroristes.

7. Chaque année, à la Première Commission, Sri Lanka se porte coauteur de la résolution relative à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans l'espoir que les négociations sur la question à la Conférence du désarmement sortiront de l'impasse et seront relancées au plus vite, avec un mandat approprié. Sri Lanka estime que la prévention d'une course aux armements dans l'espace contribuera à assurer la stabilité stratégique dans le monde et facilitera, par conséquent, la réduction progressive des armes nucléaires et par là même le désarmement nucléaire.

8. Sri Lanka appuie la tenue, dans les meilleurs délais, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dans l'espoir qu'elle ouvrira la voie à de nouvelles mesures de non-prolifération et de désarmement nucléaires.

9. Sri Lanka s'est félicitée de la signature du Traité de Moscou sur des réductions des armements stratégiques offensifs en mai 2002. Toutefois, Sri Lanka considère que des réductions des déploiements et de la disponibilité opérationnelle des armes nucléaires ne sauraient se substituer à des diminutions irréversibles et à l'élimination totale de ces armes. À cet égard, Sri Lanka réaffirme la valeur du principe d'irréversibilité et engage les États dotés d'armes nucléaires à restreindre le rôle des armements nucléaires dans leurs doctrines de sécurité.

10. Aux cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de l'Assemblée générale, Sri Lanka a voté en faveur de toutes les résolutions préconisant la création de zones exemptes d'armes nucléaires ou leur renforcement, notamment la résolution préconisant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.
